



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2012.**

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de séance le vendredi vingt et un septembre 2012 à 19 h 00, sous la présidence de Mme Véronique DETOC-GARNIER, Maire.

**Présents :** M. BinetEric, Mme Malherbe Julie, Mme Bellec Blanche, M. Le Tessier Gilles, Mme Binet Estelle, Mme Tremblay Virginie, Mme Avril Valérie, Mme Colladant Gabrielle.

**Absents excusés :** M Lechable Christian et Marineau Alain

**Secrétaire de Séance :** Mme Malherbe Julie

**Date de convocation :** 17 septembre 2012

### **INSTALLATION DES QUATRE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Suite à l'élection du 19 septembre 2012, Mme Binet Estelle, Mme Tremblay Virginie, Mme Avril Valérie et Mme Colladant Gabrielle ont été élus et sont désormais conseiller municipal.

### **DESIGNATION DELEGUE SUPPLEANT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THYMERAIS**

A été élu à la majorité absolue, en remplacement de M. Bouchard Guy :  
Délégué suppléant : Mme Avril Valérie.

### **DESIGNATION DELEGUES SITIREP**

A été élu à la majorité absolue, en remplacement de M. Bouchard Guy :

Délégué titulaire : M. Le Teissier Gilles

A été élu à la majorité absolue, en remplacement de M. Le Tessier Gilles qui était suppléant et qui est devenu titulaire :

Délégué suppléant : Mme Colladant Gabrielle

### **DELEGUE SUPPLEANT SDE (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE)**

A été élu à la majorité absolue en remplacement de M. Bouchard Guy :

Délégué suppléant : Mme Binet Estelle

### **Institution du principe de la PVR sur le territoire communal**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 33211-2 ;

**Considérant** que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

**le conseil municipal décide,**

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du code de l'urbanisme ;

### **TARIF CANTINE**

Mme le Maire informe le conseil municipal que la restauration scolaire augmente chaque année et demande au conseil municipal de voter une participation communale de 25 % pour chaque carte mensuelle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide que la part communale pour chaque carte de cantine vendue sera de 25 %, soit 75 % resteront à la charge de chaque famille et ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la décision modificative suivante sur le Budget Commune :

Compte 65544 : - 300.00 €

Compte 66111 : + 2.10 €

Compte 6616 : + 297.90 €

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la décision modificative suivante sur le Budget Eau et Assainissement :

Compte 615 : - 640.00 €

Compte 701249 : +390.00 €

Compte 706129 : + 250.00 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Mme le Maire informe le conseil municipal que la commune cherche un agent recenseur pour 2013 ( Janvier à début Février).

La séance est levée à 19 h 45.

